Myrelis

Société par actions simplifiée au capital de 25.000 €
Siège social : 134, boulevard de Clichy 75018 Paris
R.C.S. Paris 950 742 262

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, au siège social,

Monsieur Arthur WEISGERBER, associé unique de la société par actions simplifiée Myrelis, au capital de 25.000 euros, dont le siège est 134, boulevard de Clichy à Paris (75018), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 950 742 262,

Et président de la dite société,

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES Á :

- la modification de la dénomination sociale,
- l'ajout de noms commerciaux,
- Les modifications corrélatives des statuts.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale, actuellement "MYRELIS", en "AB REVIEWS", et d'y ajouter les noms commerciaux "MYRELIS" et "UPTOFIVE"

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 2 – Dénomination sociale et noms commerciaux

La société a pour dénomination sociale : AB REVIEWS

Noms commerciaux : MYRELIS
UPTOFIVE

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à Mlle Dominique DERIEN à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.



Arthur Weisgerber
Président